

		MODE OPERATOIRE ROLE DU REFERENT AIDE SOIGNANT			EQ 6201 / 04 22/03/2010 PAGE 1 / 1
REDIGE PAR	VERIFIE PAR	APPROBATEUR	EDITE LE	MIS A JOUR	
M. Lemoine	M. Lemoine	E. Dietsch	27/08/15	17/12/2012	

Introduction :

Les soins d'hygiène, de prévention, de confort et de sécurité, ainsi que la surveillance de tous les résidents, de leur environnement et la transmission des informations, s'exercent par tous les membres de l'équipe, au quotidien.

Le référent aide soignant assure un suivi personnel et la surveillance particulière des 4 à 5 résidents dont il est le référent. Lors des synthèses mensuelles, au référent Aide Soignant est associé un second référent en binôme (*Cadre IDE, IDE, Animatrice, AMP, ASH, ...*), binôme qui assure également le suivi du résident et la mise en place des objectifs.

Les Missions du référent Aide Soignant :

- 1°) Le référent est présent le jour de l'admission du résident et assure ses missions jusqu'au départ de ce dernier
- 2°) Le référent est présent le jour de la Synthèse du résident
- 3°) Le référent est l'interlocuteur privilégié du résident, des autres soignants et des familles
- 4°) Le référent ne doit pas divulguer d'informations en dehors de son domaine de compétence (*ex : informations médicales*)
- 5°) Le référent participe à la rédaction du document « Toute une Vie », pièce centrale du Projet d'Accompagnement Individualisé qu'il pilote.
- 6°) Le référent effectue une mise à jour régulière du plan de soin du résident
- 7°) Le référent réalise un suivi particulier :
 - du linge des résidents (*tri du linge trop petit, rangement des armoires, ...*)
 - des produits de toilette personnel (*demande effectuée auprès du bureau administratif, qui fait la commande*),
 - des lunettes (*marquées au nom du résident*),
 - de l'appareil dentaire,
 - de l'appareil auditif.
 - de l'hygiène de l'environnement proche du résident, **en dehors du quotidien :**
 - a) Nettoyage des barrières de lit et des protèges barrières
 - b) Nettoyage et/ou entretien de l'hygiène des fauteuils roulants (armature et assise) et déambulateurs
- 8°) Le référent participe avec l'équipe à l'évaluation de la grille AGGIR pour les résidents qui le concerne
- 9°) En cas de nécessité, et sur demande faite auprès de la Cadre IDE, un changement de référent peut être réalisé.